

États financiers
31 décembre 2016

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima



TRIASIMA



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des porteurs de parts du Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 mars 2017

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

États financiers au 31 décembre 2016

Table des matières

- 3 États de la situation financière
- 3 États du résultat global
- 4 États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
- 5 Tableaux des flux de trésorerie
- 5 Annexe du portefeuille
- 7 Notes annexes

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	381 104 \$	– \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 233	155 000
Remboursements à recevoir	19 944	–
Intérêts et dividendes courus	1 506	–
Total de l'actif	438 787 \$	155 000 \$
Passif		
Charges à payer	1 337 \$	– \$
Total du passif	1 337 \$	0 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	437 450 \$	155 000 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	5 194 \$	5 000 \$
Série F	432 256	150 000
Total de l'actif net	437 450 \$	155 000 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	511 \$	500 \$
Série F	42 558	15 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	10,16 \$	10,00 \$
Série F	10,16	10,00
<i>*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût</i>		
	354 105 \$	– \$

États du résultat global

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	3 126 \$	– \$
Revenu de dividendes	9 414	–
Profit (perte) réalisé(e) et latent(e) sur les placements		
(Perte nette) réalisée sur les placements vendus	(8 119)	–
(Perte nette) de change réalisée	(2 712)	–
Variation de la plus-value latente des devises	31	–
Variation de la plus-value latente des placements	28 213	–
Total du bénéfice d'exploitation	29 953 \$	0 \$
Charges		
Frais de dépôt	16 813 \$	– \$
Frais de gestion	3 286	–
Honoraires d'audit	1 482	–
Coûts de transaction	1 214	–
Frais généraux	880	–
Frais d'administration du Fonds	592	–
Retenue d'impôt	418	–
Frais de garde	417	–
Frais liés au comité d'examen indépendant	34	–
Frais bancaires	25	–
Frais juridiques	7	–
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	3	–
Total des charges d'exploitation	25 171 \$	0 \$
Remboursement des charges	(19 944) \$	– \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 726 \$	0 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	194 \$	– \$
Série F	24 532	–
Variation du total de l'actif net	24 726 \$	0 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	0,39 \$	– \$
Série F	0,65	–

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toutes les séries

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	155 000 \$	– \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 726	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(7 969) \$	– \$
Total des distributions	(7 969) \$	0 \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	– \$	5 000 \$
Série F	257 724	150 000
Produit total	257 724 \$	155 000 \$
Coût des parts rachetées		
Coût total	0 \$	0 \$
Distributions réinvesties		
Série A	116 \$	– \$
Série F	7 853	–
Total des réinvestissements	7 969 \$	0 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	282 450 \$	155 000 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	437 450 \$	155 000 \$

Série A

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	5 000 \$	– \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	194	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(116) \$	– \$
Total des distributions	(116) \$	0 \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	– \$	5 000 \$
Distributions réinvesties	116	–
Total des opérations sur les parts rachetables	116 \$	5 000 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	194 \$	5 000 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	5 194 \$	5 000 \$

Série F

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	150 000 \$	– \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 532	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(7 853) \$	– \$
Total des distributions	(7 853) \$	0 \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	257 724 \$	150 000 \$
Distributions réinvesties	7 853	–
Total des opérations sur les parts rachetables	265 577 \$	150 000 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	282 256 \$	150 000 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	432 256 \$	150 000 \$

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 726 \$	– \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette réalisée à la vente de placements	8 119	–
Variation de la (plus-value) latente des placements	(26 999)	–
Variation de la (plus-value) latente des devises	(31)	–
Achat de placements	(511 601)	–
Produit de la vente et de l'échéance de placements	149 377	–
Charges à payer	1 337	–
Intérêts et dividendes courus	(1 506)	–
Remboursements à recevoir	(19 944)	–
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(376 522) \$	0 \$
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	257 724 \$	155 000 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	257 724 \$	155 000 \$
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
	31 \$	– \$
(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	(118 798)	155 000
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au début		
	155 000	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	36 233 \$	155 000 \$

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2016

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen	Juste valeur
Obligations (15,8 %)			
7 000	Canada, 5,0 %, 1 ^{er} juin 2037	10 650	\$ 10 064 \$
8 000	Enbridge Inc., 7,22 %, 24 juillet 2030	9 679	10 105
10 000	Genworth MI, 4,242 %, 1 ^{er} avril 2024	10 148	10 095
9 000	New Brunswick Municipal Finance Corp., 4,25 %, 27 mai 2021	10 164	9 818
7 000	Newfoundland Power, 10,125 %, 15 juin 2022	10 394	9 624
7 000	Saskatchewan, 6,40 %, 5 septembre 2031	10 300	9 683
7 000	Vancouver International Airport, 7,425 %, 7 décembre 2026	10 188	9 682
Total		71 523 \$	69 071 \$
Valeur nominale/nombre d'actions			
Actions (66,2 %)			
200	Bemis Co Inc.	12 921	\$ 12 842 \$
225	Can Real Estate Invest Trust	10 449	10 418
75	Chevron Corp	10 980	11 853
150	Coca-Cola FEMSA	15 979	12 797
5 000	Gerda S.A., CAAE	13 487	21 080
400	Grupo Financiero Galicia SA (Argentina), CAAE	15 268	14 458
737	Innergex énergie renouvelable inc.	10 037	10 340
800	Labrador Iron Royalty Corp	10 846	14 896
125	Marsh & McLennan Co.	10 530	11 344
200	Microsoft	15 887	16 694
500	Northland Power Inc.	10 527	11 650
150	Paychex Inc.	10 633	12 261
2 200	Société civile de placements immobiliers Plaza Retail	10 236	11 000
300	Premium Brands Holding	12 986	20 688
200	Rogers Communications, Cat. B	10 282	10 358
150	Royal Dutch Shell, CAAE-A	10 898	10 952
300	Taiwan Semiconductor Co.	9 939	11 581
400	Telekomunikasi Indonesia	13 857	15 661
100	Texas Instruments Inc.	9 434	9 798
250	TransCanada Pipelines	12 385	15 135
75	Union Pacific Corp	10 402	10 441
2 000	Xinyuan Real Estate Co Ltd, CAAE	13 153	13 320
Total		261 116 \$	289 567 \$

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2016

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen	Juste valeur
Titres privilégiés (5,1 %)			
600	Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., actions privilégiées, catégorie A	11 250	\$ 12 162 \$
400	Financière Power, actions privilégiées, série I	10 216	10 304
Total		21 466	\$ 22 466 \$
Total du portefeuille (87,1 %)			
		354 105	\$ 381 104 \$
	Trésorerie et équivalents de trésorerie (8,3 %)		\$ 36 233 \$
	Autres actifs moins les passifs (4,6 %)		20 113
Actif net			\$ 437 450 \$

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 100 York Boulevard, Suite 501, Richmond Hill (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima (le « Fonds ») est fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 31 décembre 2015 (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé ses activités le 31 décembre 2015 et a distribué des parts en vertu d'un prospectus.

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements composés de revenu et de gains en capital en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés réparties partout dans le monde.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds est Gestion de portefeuille Triasima inc. (le « gestionnaire de portefeuille »).

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels et aux notes annexes du Fonds.

Modifications apportées à IAS 1, *Initiative concernant les informations à fournir*

Le Fonds a appliqué ces modifications pour la première fois au cours de l'exercice considéré. Les modifications précisent qu'une entité n'est pas tenue de fournir une information spécifique imposée par une IFRS si cette information est non significative et donnent des directives sur le cumul et la ventilation de l'information aux fins des informations à fournir. Les modifications réitèrent toutefois que le Fonds doit se demander s'il convient de fournir des informations supplémentaires lorsque le simple respect des dispositions particulières des IFRS ne permet pas aux utilisateurs des états financiers de

comprendre l'incidence de transactions particulières, d'autres événements ou conditions sur la situation financière et la performance financière du Fonds. En ce qui concerne la structure des états financiers, les modifications fournissent des exemples d'organisation ou de regroupement des notes. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la performance financière ni sur la situation financière du Fonds.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 20 mars 2017.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer/recevoir à des courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer. Les intérêts courus sont désignés à titre de prêts et créances et présentés au coût amorti. Les charges à payer sont désignées à titre de passifs financiers et présentées au coût amorti. En raison de la nature à court terme de ces actifs et de ces passifs financiers, leur valeur comptable s'approche de la juste valeur.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale, soit à la date de transaction. Le Fonds classe son placement dans les titres de créance, les titres de capitaux propres et les dérivés à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs et passifs financiers sont initialement détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui,

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Tous les dérivés sont également inclus dans cette catégorie. Le Fonds ne classe aucun dérivé à titre de couverture dans une relation de couverture.

Les actifs ou passifs financiers initialement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont ceux qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de juste valeur conformément à la stratégie de placement du Fonds, telle qu'elle est documentée dans son prospectus simplifié ou dans d'autres documents publics, et l'information liée à ces actifs et passifs financiers est évaluée par la direction du Fonds d'après la juste valeur et d'autres informations financières pertinentes. Tous les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe en position longue sont compris dans cette catégorie. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les parts rachetables, sont évalués au coût amorti.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste

valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015 est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net (la perte nette) réalisé(e) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés

relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, et v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception

des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où elles sont apportées si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période où elles surviennent et de toute période ultérieure visée par les modifications si ces dernières touchent à la fois la période considérée et des périodes ultérieures.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Le Fonds a un montant de 5 415 \$ au titre des pertes en capital nettes qui peut être porté en réduction des gains en capital des exercices futurs.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque trimestre ou chaque mois (veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds) et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux

jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, la direction se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, la direction a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si l'activité du Fonds consiste ou non à investir sur la base d'un rendement global dans le but d'appliquer l'option de la juste valeur aux actifs financiers conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Parmi les jugements les plus importants, il faut déterminer quels placements sont détenus à des fins de transaction et si la juste valeur au moment du classement initial peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

Modifications futures des normes comptables

IFRS 9, *Instruments financiers* :

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, norme publiée pour la première fois en novembre 2009 qui réunit les étapes de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture qui composent le projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 établit une approche basée sur les principes pour le classement des actifs financiers, en fonction du modèle économique d'une entité et de la nature des flux de trésorerie de l'actif. La norme présente un modèle de dépréciation prospectif des actifs financiers qui pourra s'appliquer à tous les instruments financiers assujéti à la comptabilisation de la dépréciation et qui nécessitera la comptabilisation, en temps plus opportun, des pertes de crédit attendues. Enfin, la norme introduit un nouveau modèle de

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser la comptabilisation des relations de couverture avec la gestion du risque. IFRS 9 entrera en vigueur pour le Fonds le 1^{er} janvier 2018. Le Fonds détermine actuellement l'incidence des modifications sur les états financiers.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,75 % pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Parts en circulation, au début	500	–
Émission de parts rachetables	–	500
Rachat de parts rachetables	–	–
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	11	–
Parts en circulation, à la fin	511	500

Série F

Pour les exercices clos/périodes closes les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Parts en circulation, au début	15 000	–
Émission de parts rachetables	26 781	15 000
Rachat de parts rachetables	–	–
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	777	–
Parts en circulation, à la fin	42 558	15 000

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie les services de gestion de placements et fournit tous les services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 31 décembre 2016, les actionnaires du gestionnaire et du gestionnaire de portefeuille, ainsi que certains membres de la famille immédiate et employés de ces actionnaires, détenaient une participation de 100 % dans le Fonds (100 % au 31 décembre 2015).

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,50 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Le gestionnaire a versé 1 916 \$ (31 décembre 2015 – néant) au gestionnaire de portefeuille, une société affiliée, pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 31 décembre 2016, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 552 \$ (néant au 31 décembre 2015).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	312 033 \$	– \$	– \$	312 033 \$
Titres à revenu fixe	–	69 071	–	69 071
Total	312 033 \$	69 071 \$	– \$	381 104 \$

Au 31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres à revenu fixe	–	–	–	–
Total	– \$	– \$	– \$	– \$

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

8. Instruments financiers par catégorie

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie :

Au 31 décembre 2016	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	– \$	69 071 \$	– \$	69 071 \$
Titres de capitaux propres	–	312 033	–	312 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	36 233	36 233
Remboursements à recevoir	–	–	19 944	19 944
Intérêts et dividendes courus	–	–	1 506	1 506
Montant à recevoir des courtiers en placement	–	–	–	–
Total	– \$	381 104 \$	57 683 \$	438 787 \$

Au 31 décembre 2016	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	Total
Passif				
Charges à payer	– \$	– \$	1 337 \$	1 337 \$
Total	– \$	– \$	1 337 \$	1 337 \$

Au 31 décembre 2015	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	– \$	155 000 \$	155 000 \$
Total	– \$	– \$	155 000 \$	155 000 \$

9. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en instruments de créance, comme les obligations. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, le Fonds avait des placements directs en instruments de créance assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Exposition au risque de crédit		
AAA	2,3 %	– %
AA	4,4	–
A	6,8	–
BBB	2,3	–

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2016	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Risque de liquidité			
Charges à payer	– \$	1 337 \$	– \$
Au 31 décembre 2015	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Charges à payer	– \$	– \$	– \$

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et s'assure que la durée du portefeuille se situe à l'intérieur des limites précisées dans les politiques et dans les objectifs de placement du Fonds. En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance des placements :

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2016	– \$	9 818 \$	59 253 \$
31 décembre 2015	–	–	–

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2016, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du portefeuille aurait diminué ou augmenté d'environ 5 498 \$ (néant au 31 décembre 2015).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme, au besoin. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Notes annexes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (après couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Exposition au risque de change		
Dollar américain	47,2 %	– %

Au 31 décembre 2016, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, de 0,5 % (néant au 31 décembre 2015).

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. En pratique, les résultats réels différeront de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Au 31 décembre 2016, environ 71,3 % (néant au 31 décembre 2015) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2016, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 15 602 \$ (néant au 31 décembre 2015).



100 York Boulevard, Suite 501
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
www.lysanderfunds.com

© Lysander Funds est une marque déposée de Lysander Funds Limited